



Genève.  
Genève.

Entre le Comité valetain de l'Aviation militaire représenté par M. J. L. de Courten. Président du dit Comité, d'une part et M. Bider, aviateur, d'autre part il a été convenu ce qui suit :

- 1<sup>er</sup>) M. Bider se met à la disposition du Comité d'aviation valetain, pour le jour du meeting fixé au 11 mai 1918. Il s'engage, pourvu que les conditions atmosphériques le permettent, à gagner la place d'aviation, à Dion, par la voie des airs. En cas de mauvais temps, le meeting sera renvoyé au dimanche suivant 18 mai. M. Bider n'atterra pas sur le champ d'aviation avant 2 h. 30 de l'après-midi.
  - 2<sup>o</sup>) Pour cette performance M. Bider touche la somme de 1000 (mille) frs.
  - 3<sup>o</sup>) Les frais de transport de l'appareil de Dion à Genève ou pour toute autre ville de Suisse désignée par l'aviateur, et cela en petite vitesse, le dépent pour le voyage de retour de M. Bider, en 1<sup>re</sup> classe et éventuellement, de son mécanicien, en 2<sup>e</sup> classe, ainsi que les frais d'hôtel à Dion sont à la charge du Comité d'aviation.
- Sans s'y engager toutefois d'une façon formelle, M. Bider fera son possible pour exécuter quelques vols au dessus de la place d'aviation.